



Note de Presse

le 10 juillet 2025

Nous, au sein du Réseau haïtien des journalistes anti-corruption (RHAJAC), dénonçons les démarches suspectes de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) visant à inviter Maître Caleb Jean-Baptiste, le 11 juillet 2025, à se présenter à son bureau, sans motif valable et sans respecter les procédures tracées par la loi.

À plusieurs reprises, nous avons constaté les contributions de Maître Caleb Jean-Baptiste dans la lutte contre la corruption, ainsi que plusieurs tentatives d'assassinat à son encontre, suivies de persécutions politiques et de diffamation, pour avoir seulement osé dénoncer plusieurs membres du secteur privé et, récemment, Betty Lamy, accusée de cacher, derrière le commerce d'anguilles, un réseau dissimulant le trafic d'organes, le trafic de cocaïne et la contrebande...

De ce fait, nous, au sein du RHAJAC, exigeons et questionnons :

Le respect de l'article 66 du décret du 29 mars 1979 (pour inviter un avocat, il faut passer par son Barreau d'attache).

Pourquoi la DCPJ n'a-t-elle jamais invité Betty Lamy, Fritz Richardson Junior, Walson Sanon, entre autres, dénoncés dans le trafic d'organes ?

Pourquoi la DCPJ n'a-t-elle jamais invité l'ancien sénateur Moïse Jean-Charles et le conseiller-président Emmanuel Vertilaire, accusés d'avoir vendu le monopole du ministère de l'Agriculture à Madame Betty Lamy ?

Emmanuel Vertilaire est le responsable de la Commission justice au sein du Conseil présidentiel. Pourquoi la DCPJ, qui travaille pour la justice, n'a-t-elle jamais pu inviter ces personnages précités ?

Nous ne voulons pas que la justice haïtienne ou la police continuent d'être utilisées pour protéger les criminels et nuire aux journalistes et aux lanceurs d'alerte. De ce fait, il faut rendre la justice et la police indépendantes afin de mieux respecter les procédures tracées par la loi.

Djovany Michel,

Secrétaire général du RHAJAC

 **Pour authentification :** www.rhajac.org /

Contact presse : +509 34 56 4848